

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dès le 6 janvier, le contrôle des habitants sera en libre accès le matin

À partir du 6 janvier 2025, les guichets du contrôle des habitants, espace des Remparts 6, seront libres d'accès tous les matins de 8h30 à 11h30. **D'ici là, les rendez-vous sont complets.** En cas d'urgence (carte d'identité, arrivée), merci d'envoyer un courriel à controlehabitants@sion.ch afin qu'une solution puisse être trouvée.

Prestations au guichet du contrôle des habitants

Dès le 6 janvier 2025, le personnel au guichet est à disposition de 8h30 à 11h30, pour les prestations suivantes :

- Enregistrer une arrivée au sein de la commune de Sion
- Etablir une carte d'identité
- Réceptionner les demandes de transformation d'un permis de séjour (L en B ou B en C).

Sauf cas exceptionnel, le contrôle des habitants ne reçoit plus sur rendez-vous.

Prestations en ligne

Afin de ne pas devoir se déplacer et pour ne pas surcharger les équipes, il est recommandé d'utiliser le guichet virtuel à disposition 24h/24 : <https://www.sion.ch/guichetvirtuel>

Les démarches suivantes peuvent être effectuées en ligne:

- Enregistrer un changement d'adresse au sein de la commune
- Enregistrer un départ
- Commander une attestation de domicile, attestation de départ, attestation de résidence

Il est également possible d'effectuer le paiement en ligne et se faire envoyer les documents suivants par courrier postal:

- Attestation pour la demande de permis d'élève conducteur ou l'échange de permis de conduire
- Attestation pour l'AG Familia et AG Duo des CFF
- Établissement ou prolongation de la carte d'indigène
- Prolongation du permis de séjour
- Duplicata de votre permis de séjour

Prestations au guichet d'information de la rue de Lausanne

Dès le 6 janvier 2025, un guichet d'information sera ouvert tous les matins, de 8h30 à 11h30, dans les anciens locaux de la police, à la rue de Lausanne 23. En plus des informations, les prestations suivantes y seront effectuées :

- Signature d'une attestation de vie
- Attestation de domicile
- Attestation de demande de permis d'élève conducteur
- Attestation d'échange pour le permis de conduire
- Attestation de domicile pour obtenir un abonnement CFF (AG Familia et AG Duo)

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Sion, le 12 décembre 2024